

L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LE DOCUMENT "NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DE L'ETAT VERSION MISE A JOUR LE 5 AVRIL 2016. LE DEVIS CI-DESSOUS EST COMPLEMENTAIRE A CE DOCUMENT.

1. CRITERES DE CONCEPTION
 - 1.1. NORME CAN/CSA-S6-14
 - 1.2. NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ETAT (MFPF)
 - 1.3. UNE SEULE VOIE DE CIRCULATION CONSIDEREE
 - 1.4. CAPACITE PORTANTE DU SOL ESTIMEE: 200 KPA.
 - 1.5. SURCHARGES CONSIDEREES:
 - 1.5.1. CAMION CL-3-625 DE 300 KN
 - 1.5.2. CAMION CL-2-625 DE 475 KN
 - 1.5.3. CAMION CF-3E DE 500 KN
 - 1.5.4. FLECHE MAXIMALE: NON ANALYSE
 - 1.6. FACTEUR D'AMPLIFICATION DYNAMIQUE: 0,280 (BOIS)
 - 1.7. MATERIAUX: PRUQUE DE L'EST DE GRADE 2

2. EXIGENCES GENERALES
 - 2.1. LA CONSTRUCTION DU PONT ET TOUTS LES TRAVAUX CONNEGES DOIVENT RESPECTER LA VERSION LA PLUS RECENTE DU REGLEMENT SUR L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS DU DOMAINE DE L'ETAT (RAFP).
 - 2.2. TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS SONT EN MILLIMETRES ET LES ELEVATIONS SONT EN METRES. A MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.
 - 2.3. TOUTES LES DIMENSIONS, ELEVATIONS ET AUTRES DONNEES SE RAPPORTANT A DES ELEMENTS TRAVAUX OU SUR LE TERRAIN DOIVENT ETRE VALIDES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.
 - 2.4. L'ENTREPRENEUR DOIT ANSER L'INGENIEUR DE TOUTE OMISSION, DE TOUT CHANGEMENT OU DE TOUTE MODIFICATION EN CE QUI A TRAIT AUX CONDITIONS EXISTANTES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

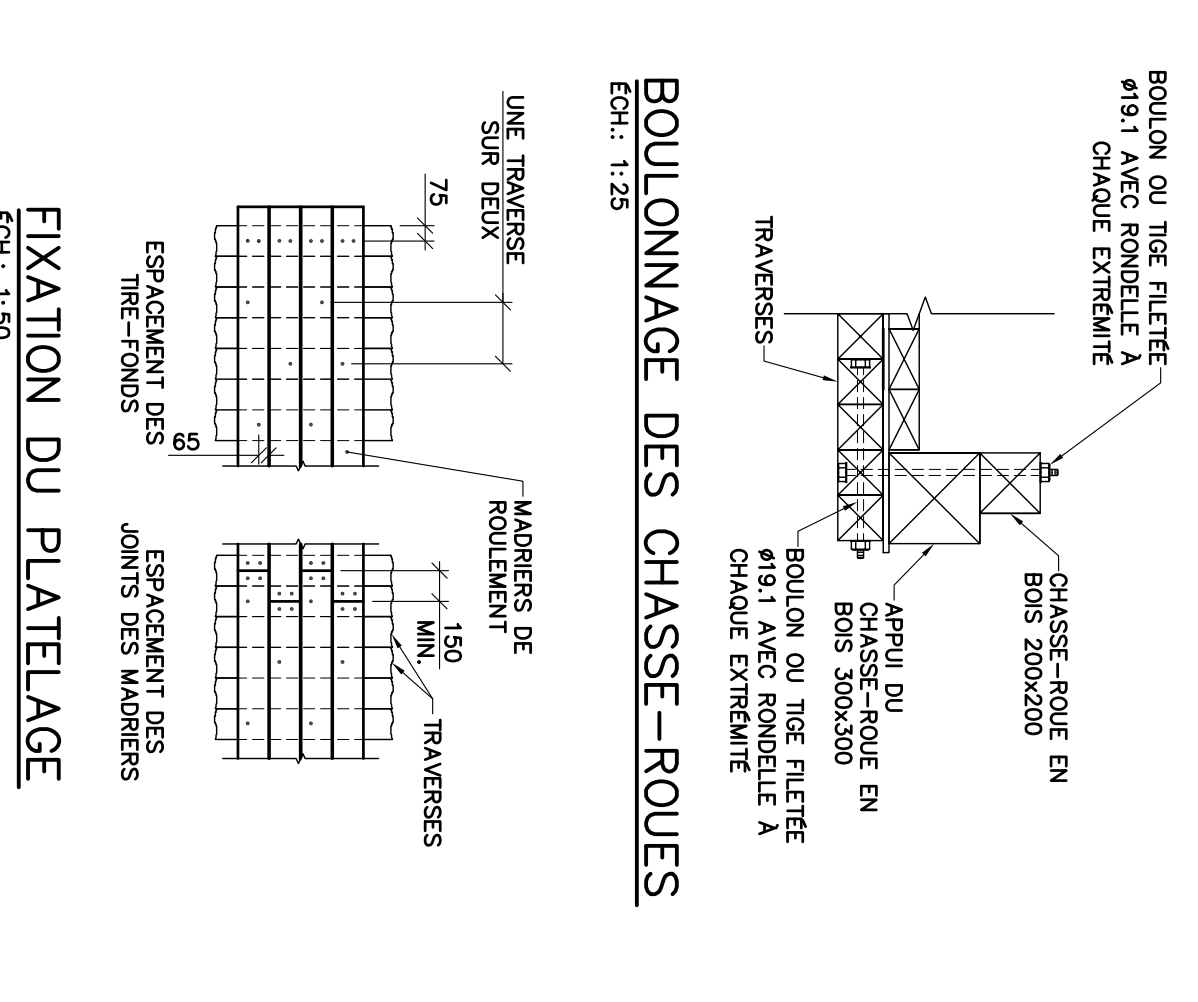
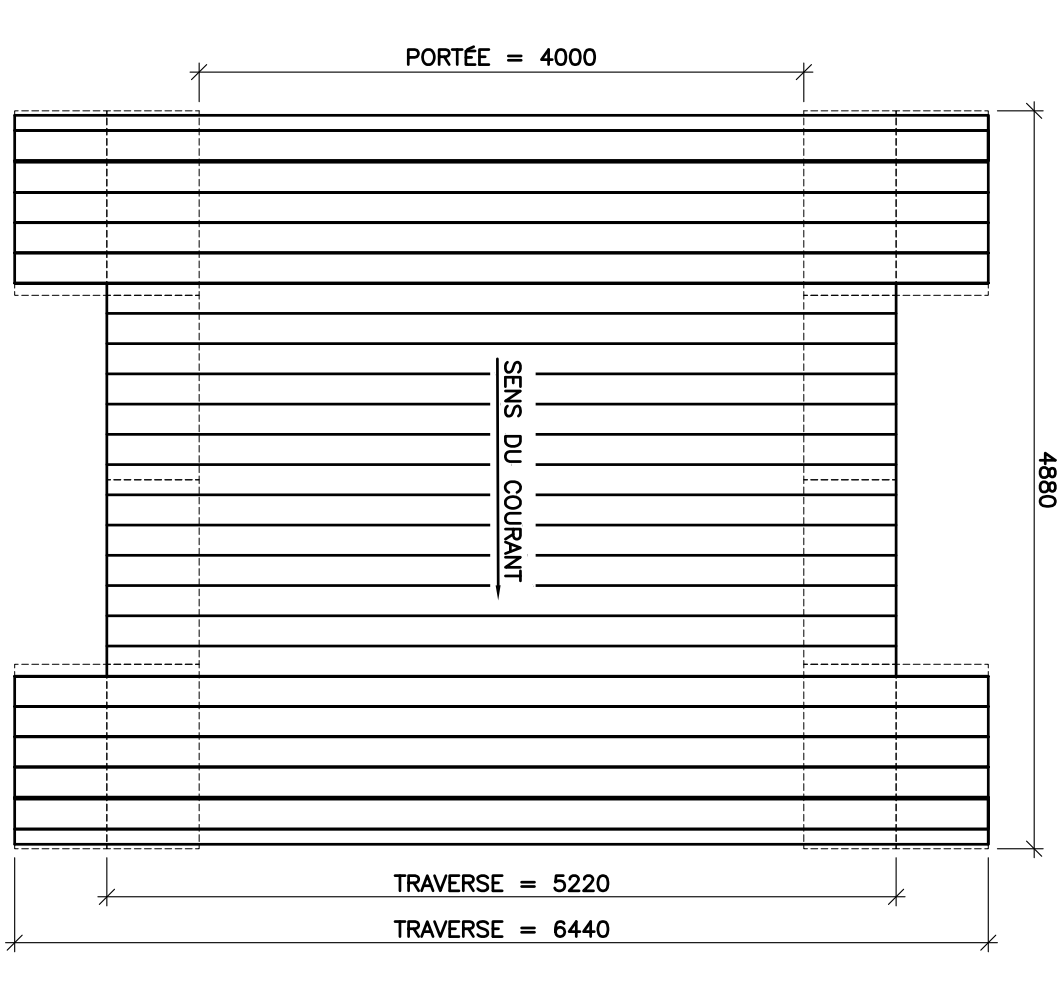
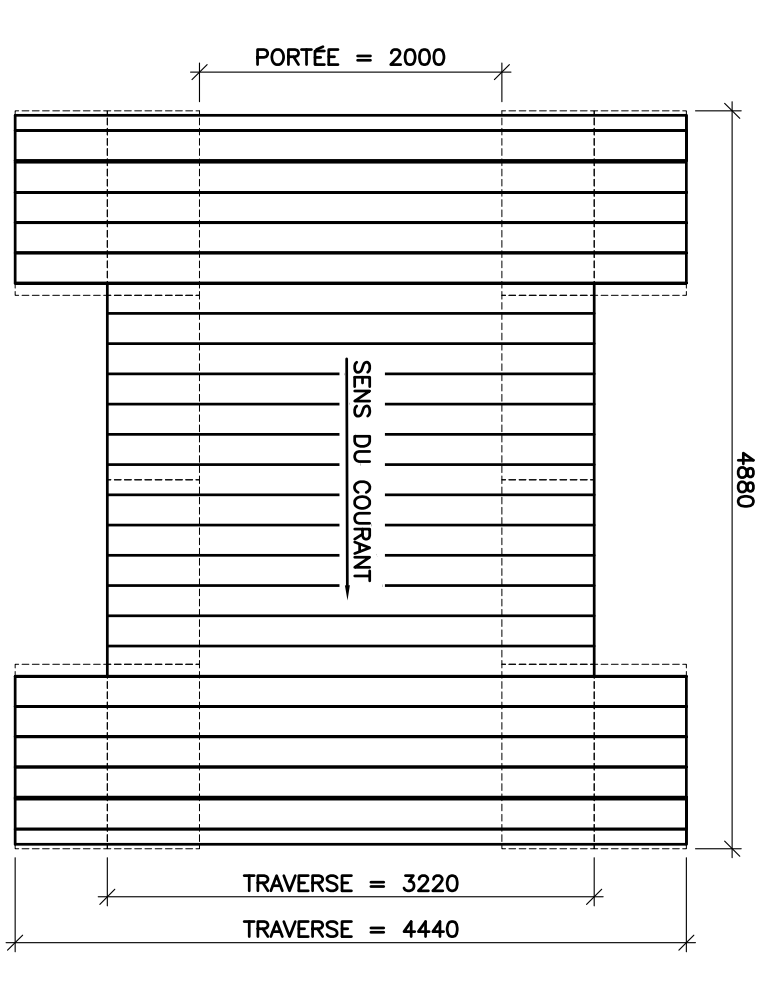
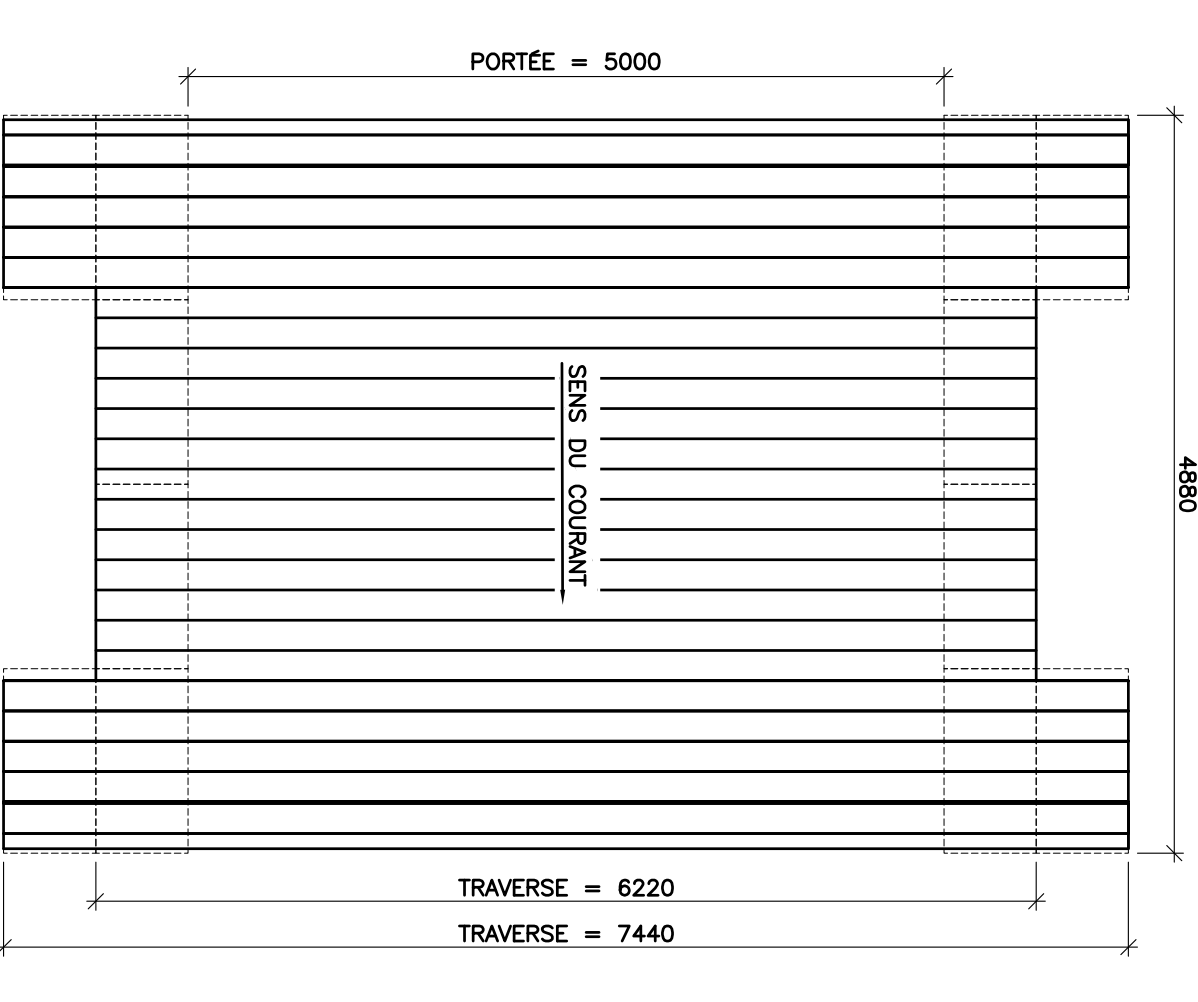
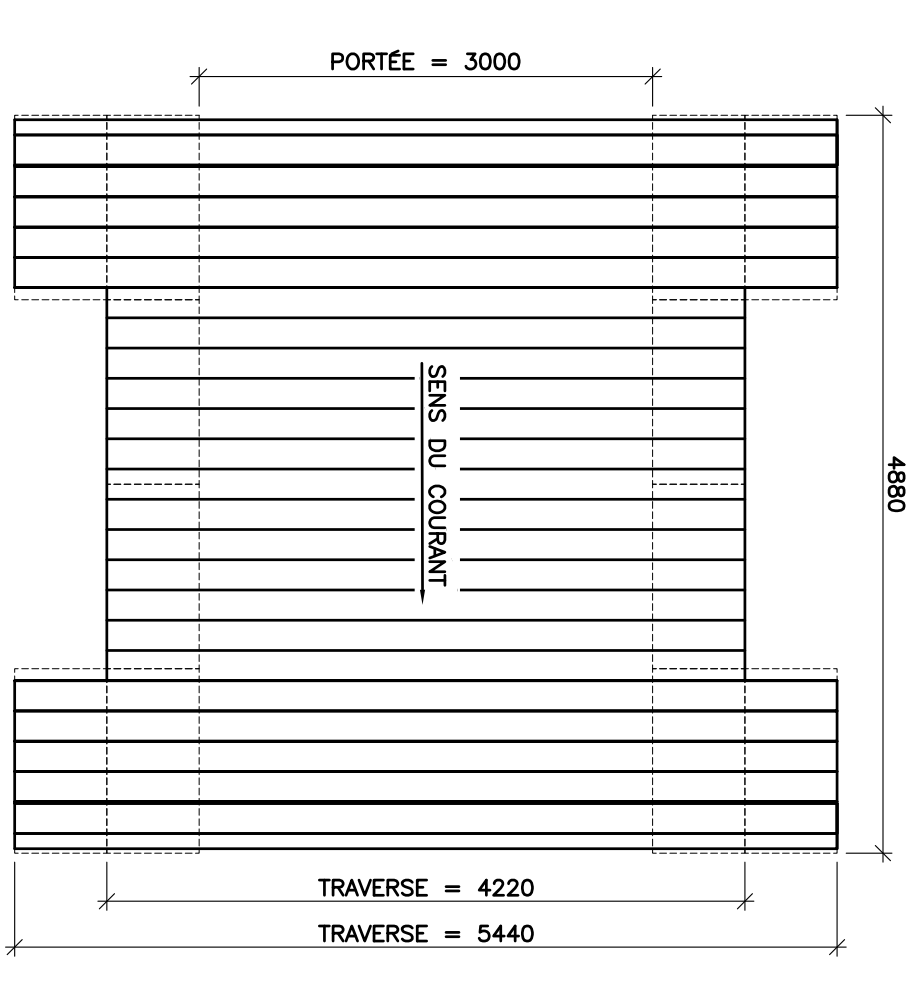
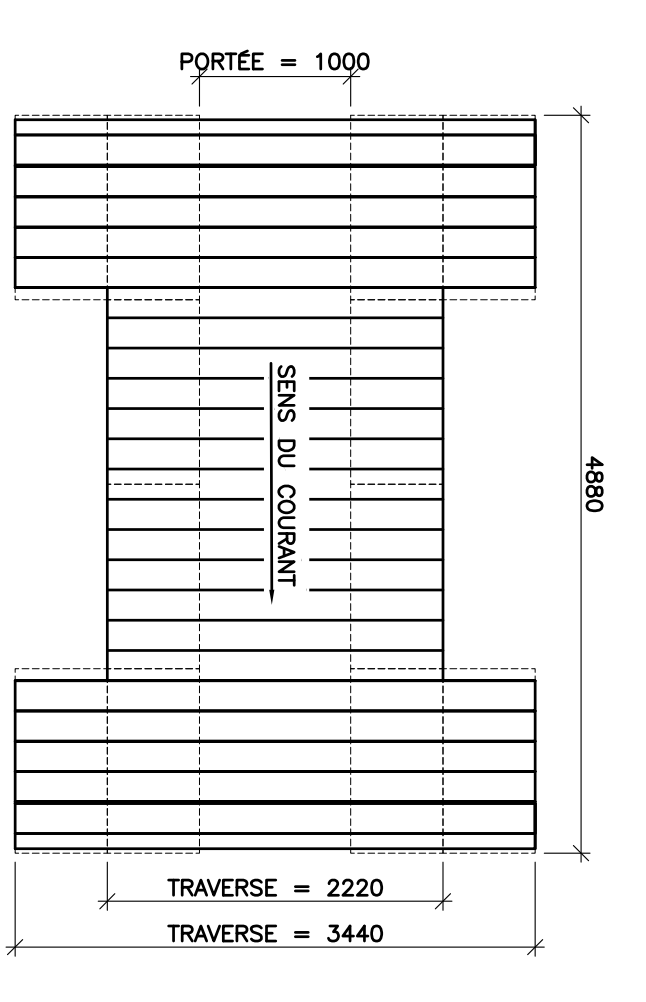
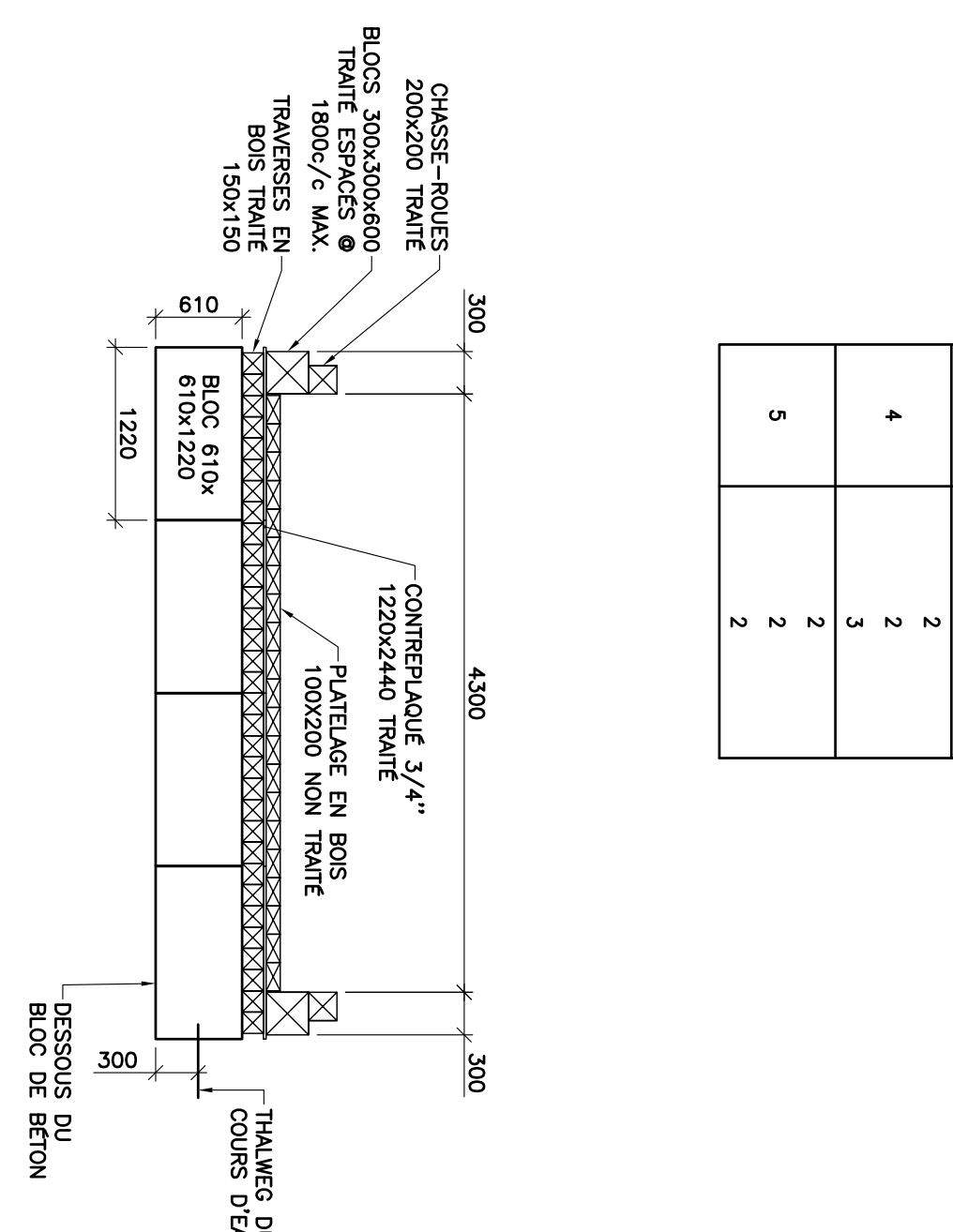
3. EXCAVATION ET REMBLAYAGE

- 3.1. LE REMPLISSAGE DES EXCAVATIONS DOIT ETRE FAIT DU MATERIAU GRANULAIRE MG-112 OU DU GRAVIER NATUREL.
- 3.2. LE MATERIAU GRANULAIRE DOIT ETRE MIS EN PLACE EN COUCHES D'UNE EPASSEUR MAXIMALE DE 150 MM ET CHAQUE COUCHE DOIT ETRE DENSIFIEE A 95% DE LA MASSE VOLUMIQUE MAXIMALE DU PROCTOR MODIFIE.
- 3.3. SI LA TENUEUR EN EAU DE CERTAINS SOLS OU MATERIAUX EST TROP FAIBLE, L'ENTREPRENEUR DOIT PROCEDER A L'ARROSAGE DE CES SOLS OU MATERIAUX JUSQU'A OBTENIR UNE TENUEUR EN EAU CORRESPONDANTE A L'HUMIDITE OPTIMALE AVANT DE PROCEDER AU COMPACTAGE.

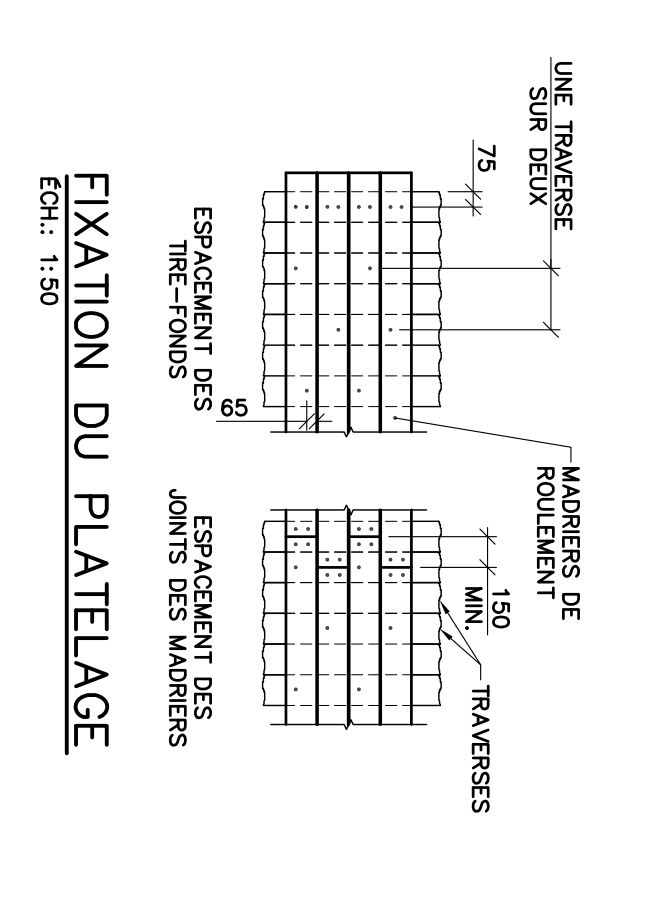
4. OUVRAGES EN BOIS

- 4.1. LES PIECES DE BOIS DOIVENT ETRE DES TYPES SUIVANTS: PRUQUE DE L'EST, PRUQUE DE L'OUEST, PIN GRIS, PIN ROUGE, EPINETTE, MIELETTE OU SAPHI DOUGLAS EN PRENANT EN CONSIDERATION LES PONTS SUIVANTS:
 - 4.1.1. TRAVERSERS: 100% DE PRUQUE DE L'EST NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION. TRAITE SOUS PRESSION.
 - 4.1.2. MADRIERS DE ROULEMENT: NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION. LE BOIS EST PEUT ETRE TRAITE SOUS PRESSION OU NON TRAITE.
 - 4.1.3. CHASSE-ROUES ET BLOCS DE CHASSE-ROUES: NO. 1 OU NO. 2 DANS N'IMPORTE QUELLE PROPORTION. TRAITE SOUS PRESSION.
- 4.2. LE BOIS DOIT ETRE TRAITE SELON LA NORME CAN/CSA-090. LE TRAITEMENT DOIT ETRE L'ACC. AVEC UN TAUX DE RETENTION DE 6,4 KG/M³ MINIMUM. LES PIECES DE BOIS TRAITEES DOIVENT ETRE NOISEES.
- 4.3. L'EXTREMITÉ DES PIECES COUPEES DOIT ETRE TRAITE A L'AIDE D'UN SCELLANT A BOIS DE COULEUR VERTE.
- 4.4. LES TRAVERSERS DOIVENT ETRE FOURNIS DANS UN SEUL MORCEAU, SANS JOINT ET SELON LES LONGUEURS DEFINIES AUX PLANS.
- 4.5. TOUTE LA QUINCAILLERIE DOIT ETRE FOURNIE EN ACIER GALVANISE, PEINTURE OU PLAQUE ZINC.

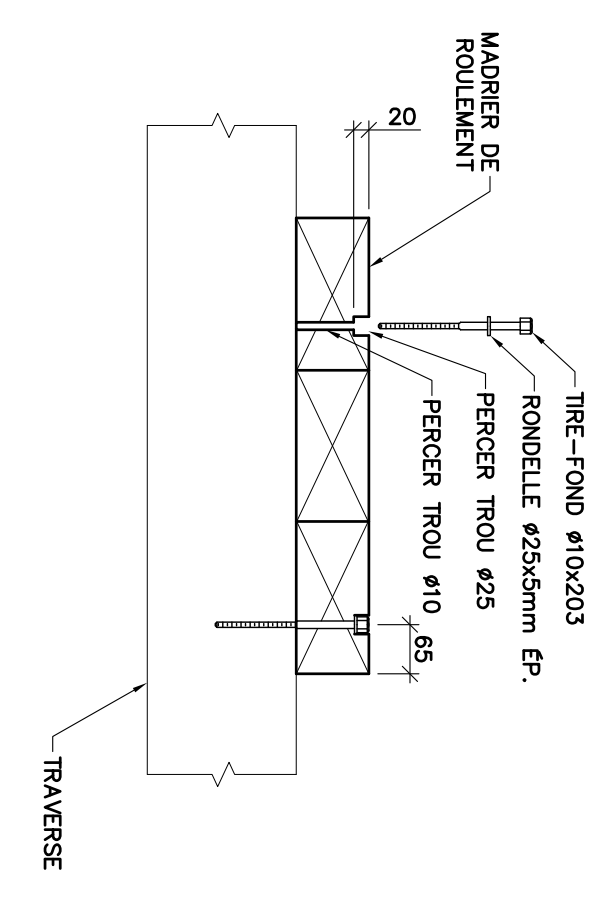
TONNAGE MAXIMAL	
PORTEE (m)	TRAVERSERS
1	13
2	15
3	20
4	20
5	2



BOULONNAGE DES CHASSE-ROUES



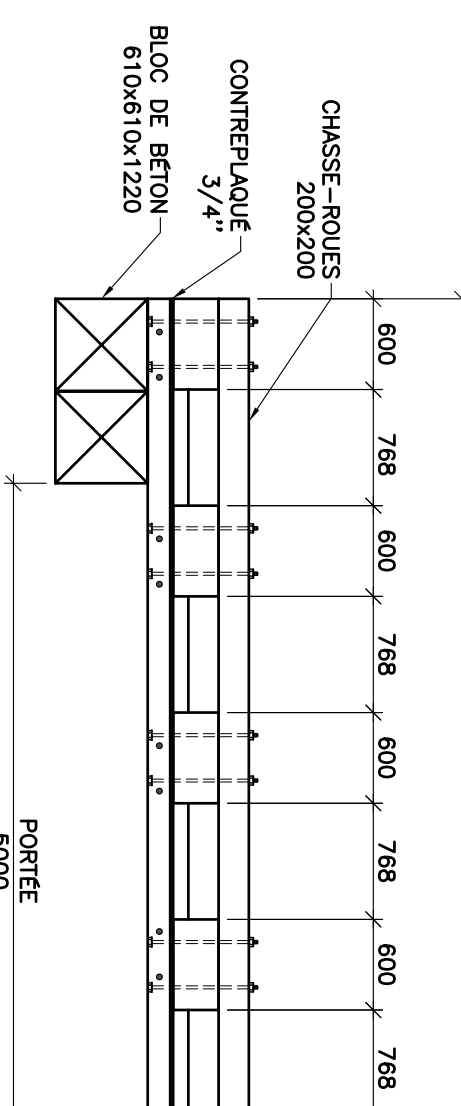
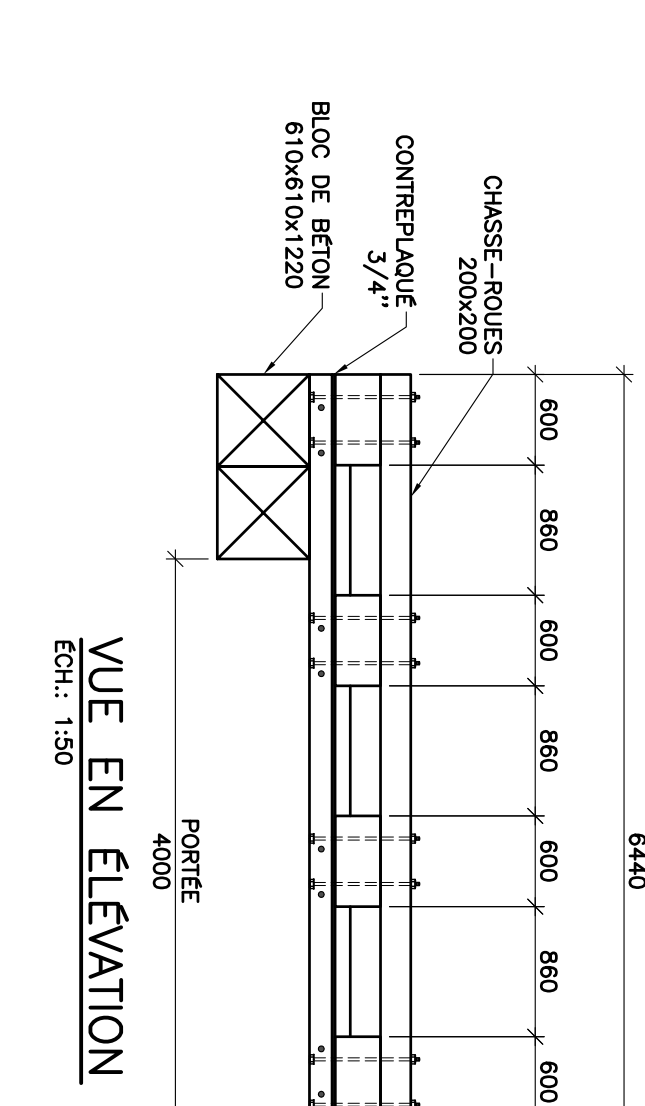
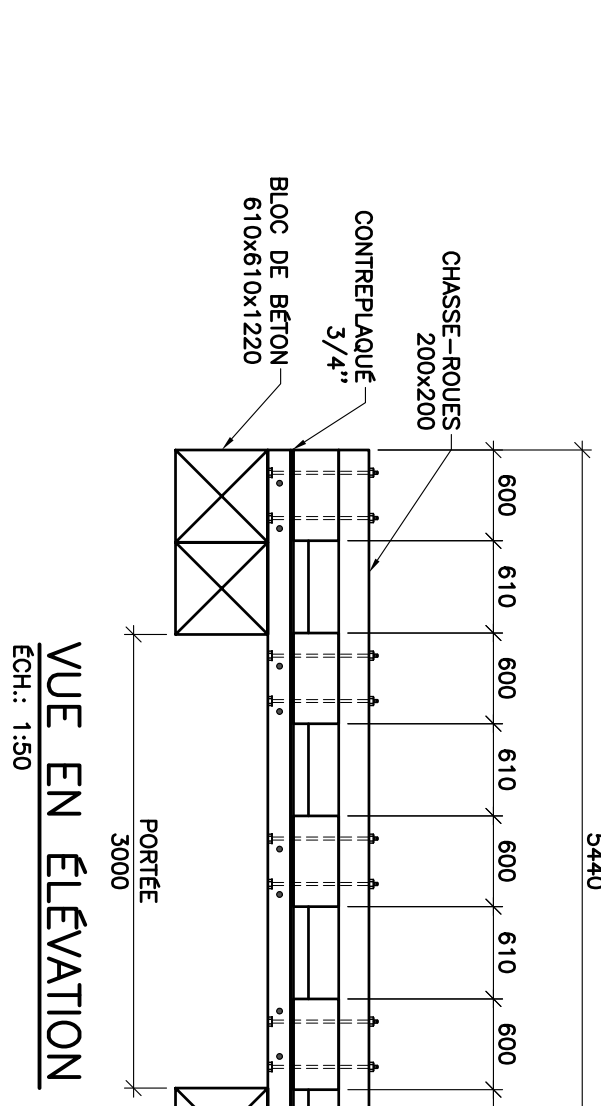
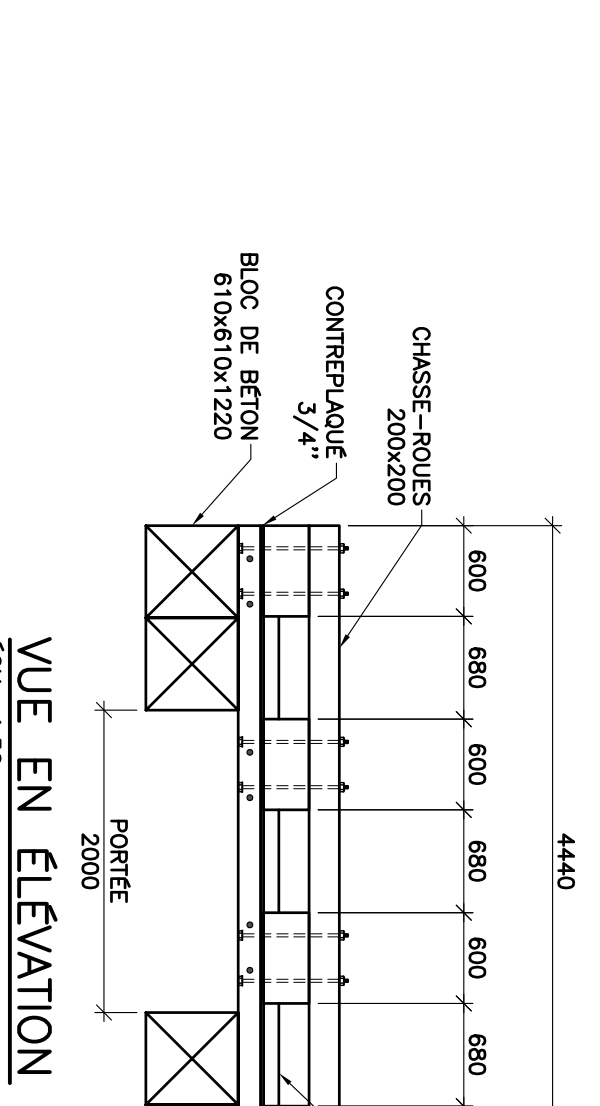
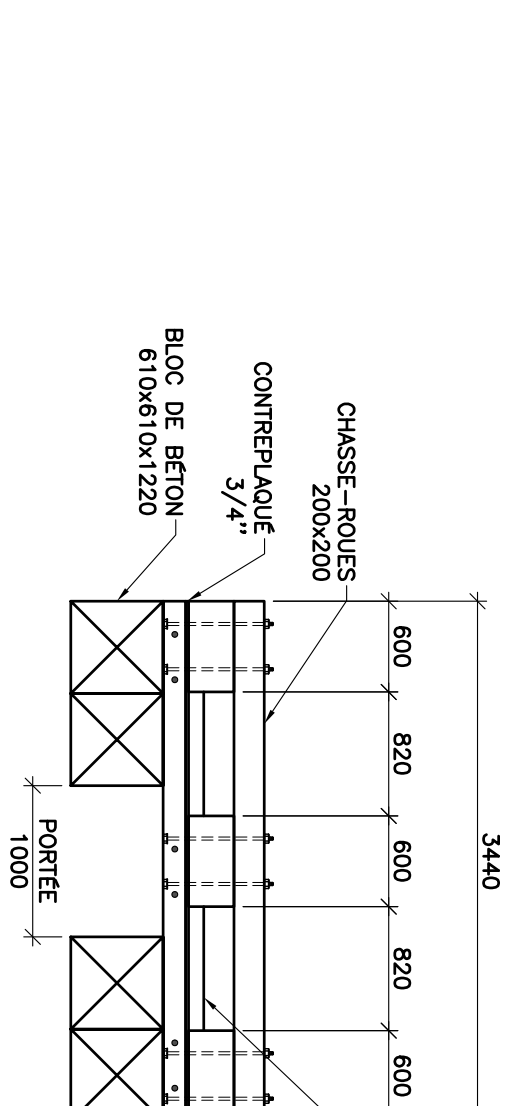
FIXATION DU PLATELAGE



FIXATION DES MADRIERS



PLAN TYPIQUE DES PONTS À FAIBLE TONNAGE AVEC TRAVERSERS DE 150x150 ET CULÉES DE BLOCS DE BÉTON



plan dé :

No. 8	
No. 7	
No. 6	
No. 5	
No. 4	
No. 3	POUR CONSTRUCTION
No. 2	18-09-21 T.C.
No. 1	POUR COMMENTAIRES
	18-09-11 M.D.
	Date
	Revisé

architecte: EMISSIONS

ingénieur en structure: LAROCQUE COURNOYER

ingénieur en métrique: Association des pourvoyeurs

client: Association des pourvoyeurs

projet: PLAN TYPIQUE DES PONTS À FAIBLE TONNAGE AVEC CULÉES EN BLOCS DE BÉTON

titre: TRAVERSERS DE 150x150 AVEC CULÉES DE BLOCS DE BÉTON

dessiné par: M.D. Tech. P1699
 contrôlé par: P1699
 préparé par: T.C., Ing. 2018-07-13
 approuvé par: T.C., Ing. S1/4
 échelle: INDICUÉE

STRUCTURE

L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LE DOCUMENT "NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DE L'ÉTAT VERSION MISE À JOUR LE 5 AVRIL 2016 - LE DEVIS CI-DESSOUS EST COMPLÉMENTAIRE À CE DOCUMENT.

1. CRITÈRES DE CONCEPTION
 - 1.1. NORME CAN/CSA-S6-14
 - 1.2. NORME RELATIVE AUX PONTS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT (MFPF)
 - 1.3. UNE SEULE VOIE DE CIRCULATION CONSIDÉRÉE
 - 1.4. CAPACITÉ PORTANTE DU SOL ESTIMÉE: 200 KPA.
 - 1.5. SURCHARGES CONSIDÉRÉES:
 - 1.5.1. CAMION CL-3-625 DE 300 KN
 - 1.5.2. CAMION CL-3-625 DE 475 KN
 - 1.5.3. CAMION CF-3E DE 500 KN
 - 1.5.4. FLECHE MAXIMALE: NON ANALYSÉ
 - 1.6. FACTEUR D'AMPLIFICATION DYNAMIQUE: 0,280 (BOIS)
 - 1.7. MATÉRIAU: PRUQUE DE L'ÉTÉ DE GRADE 2

2. EXIGENCES GÉNÉRALES
 - 2.1. LA CONSTRUCTION DU PONT ET TOUTS LES TRAVAUX CONNEXES DOIVENT RESPECTER LA VERSION LA PLUS RÉGENTE DU RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT (RAFPF).
 - 2.2. TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS SONT EN MILLIMÈTRES ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRES. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.
 - 2.3. TOUTES LES DIMENSIONS, ÉLEVATIONS ET AUTRES DONNÉES SE RAPPORTANT À DES ÉLÉMENTS TRAVAUX OU SUR LE TERRAIN DOIVENT ÊTRE VALIDÉS PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
 - 2.4. L'ENTREPRENEUR DOIT ANSÉR L'INGÉNIEUR DE TOUTE OMISSION, DE TOUT CHANGEMENT OU DE TOUTE MODIFICATION EN CE QUI A TRAIT AUX CONDITIONS EXISTANTES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

3. EXCAVATION ET REMBLAYAGE

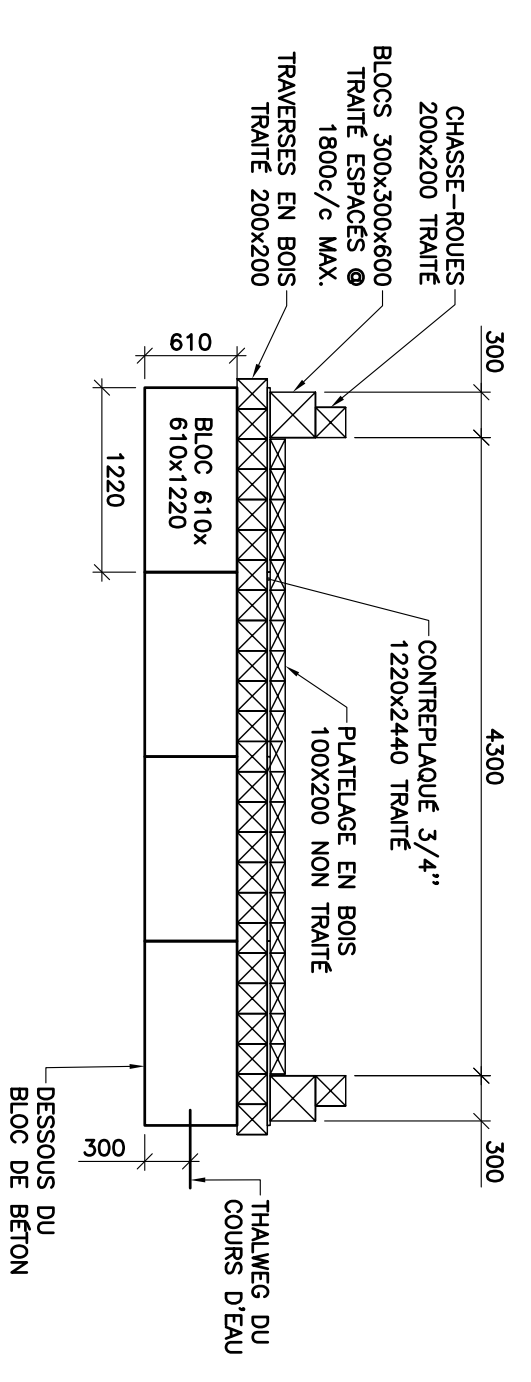
- 3.1. LE REMPLISSAGE DES EXCAVATIONS DOIT ÊTRE FAIT DU MATÉRIAU GRANULAIRE MG-112 OU DU GRAVIER NATUREL.
- 3.2. LE MATÉRIAU GRANULAIRE DOIT ÊTRE MIS EN PLACE EN COUCHES D'UNE ÉPaisseur MAXIMALE DE 150 MM ET CHAQUE COUCHE DOIT ÊTRE DENSIFIÉE À 95% DE LA MAssE VOLUMIQUE MAXIMALE DU PRODUIT MODIFIÉ.
- 3.3. SI LA TENUEUR EN EAu DE CERTAINS SOLS OU MATÉRIAUX EST TROP FAIBLE, L'ENTREPRENEUR DOIT PROCÉDER À L'ARROSAGE DE CES SOLS OU MATÉRIAUX JUSQU'À OBTENIR UNE TENUEUR EN EAu CORRÉSPONDANTE À L'HUMIDITÉ OPTIMALE AVANT DE PROCÉDER AU COMPACTAGE.

4. OUVRAGES EN BOIS

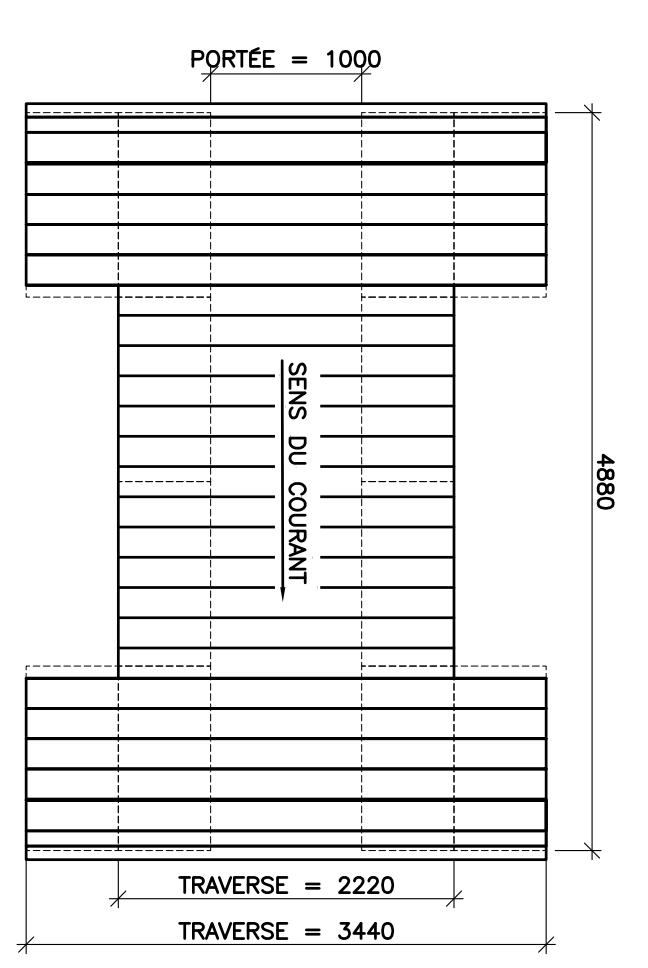
- 4.1. LES PIÈCES DE BOIS DOIVENT ÊTRE DES TYPES SUIVANTS: PRUQUE DE L'ÉTÉ, PRUQUE DE L'OUEST, PIN GRIS, PIN ROUGE, ÉPINETTE, MÉRLETTE OU SAbIN DOUGLAS EN PRÉNAnt EN CONSIDÉRATION LES PONTS SUIVANTS:
 - 4.1.1. TRAVERSÉS: 100% DE PRUQUE DE L'ÉTÉ NO. 1 OU NO. 2 DAns N'IMPORTE QUELLE PROPORTION. TRAITE SOUS PRESSION.
 - 4.1.2. MADRIERS DE ROULEMENT: NO. 1 OU NO. 2 DAns N'IMPORTE QUELLE PROPORTION. LE BOIS EST PEUT ÊTRE TRAITE SOUS PRESSION OU NON TRAITE.
 - 4.1.3. CHASSE-ROUES ET BLOCS DE CHASSE-ROUES: NO. 1 OU NO. 2 DAns N'IMPORTE QUELLE PROPORTION TRAITE SOUS PRESSION.
- 4.2. LE BOIS DOIT ÊTRE TRAITE SELON LA NORME CAN/CSA-090. LE TRAITEMENT DOIT ÊTRE L'AAC, AVEC UN TAUX DE RÉTENTION DE 6,4 KG/M³ MINIMUM. LES PIÈCES DE BOIS TRAITÉES DOIVENT ÊTRE NOISEES.
- 4.3. L'EXTREMITÉ DES PIÈCES COUPÉES DOIT ÊTRE TRAITE À L'AIDE D'UN SCELLANT À BOIS DE COULEUR VERT.
- 4.4. LES TRAVERSÉS DOIVENT ÊTRE FOURNIS DAns UN SEUL MORCEAU, SANS JOINT ET SELON LES LONGUEURS DÉFINIES AUX PLANS.
- 4.5. TOUTE LA QUINCAILLERIE DOIT ÊTRE FOURNIE EN ACIER GALVANISÉ, PEINTURE OU PLAQUE ZINC.

TONNAGE MAXIMAL	
TRAVERSÉS	MAXIMUM
1	22,1
2	25
3	32
4	32
5	32

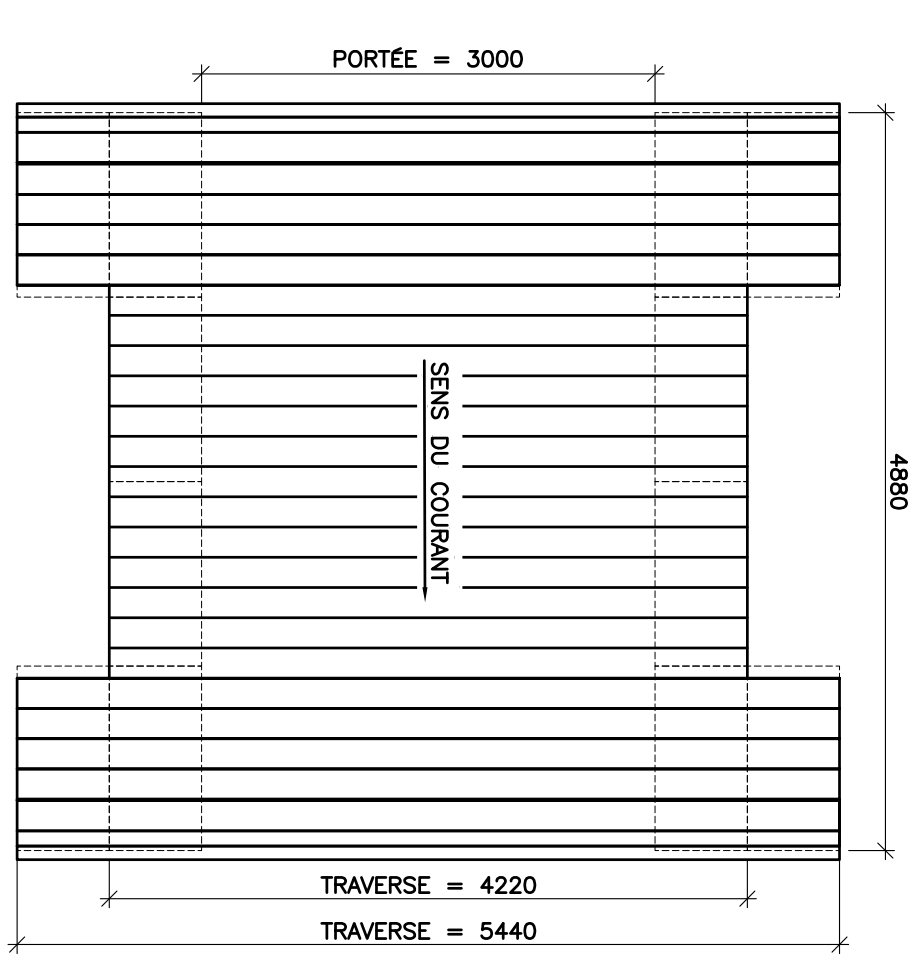
1	22
2	25
3	32
4	3
5	4



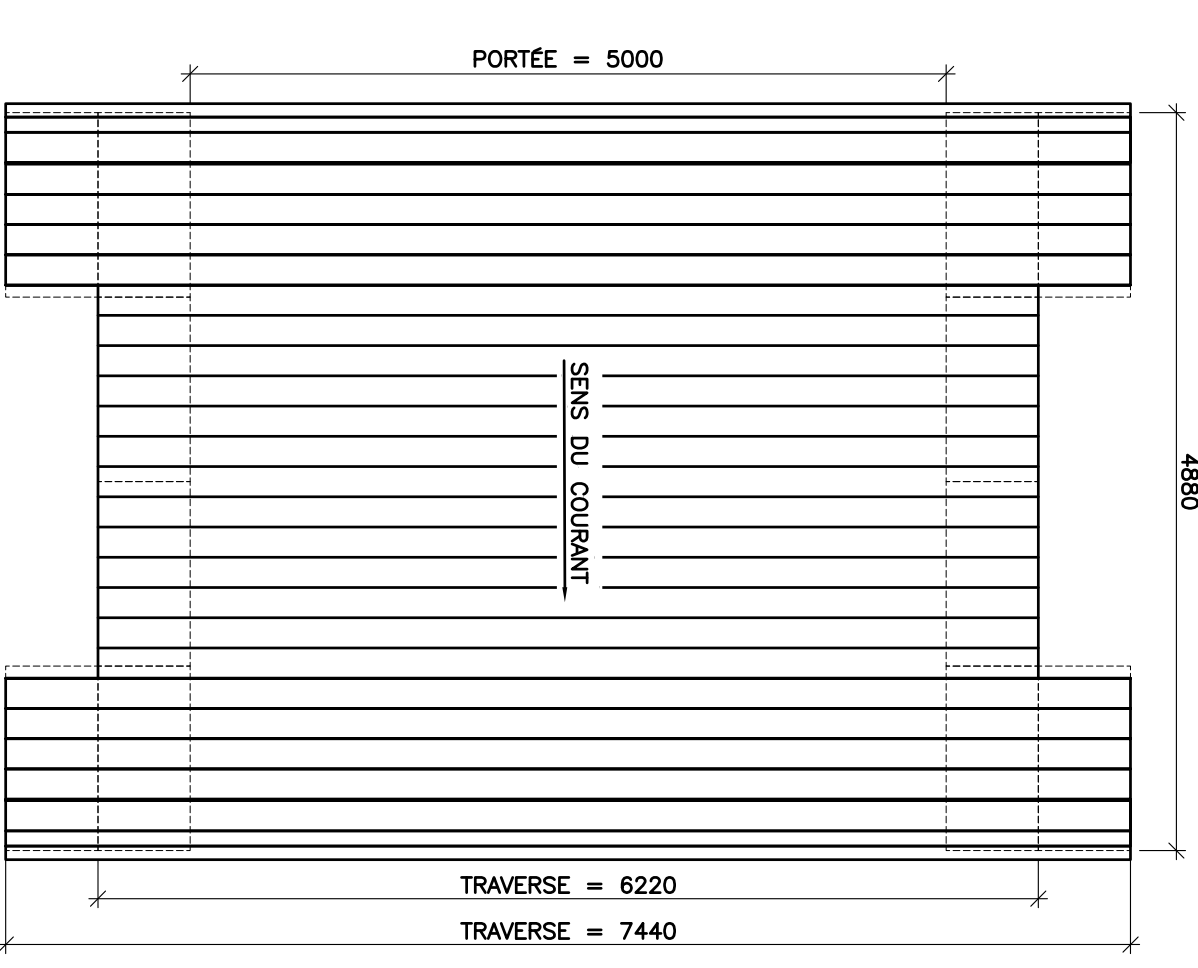
COUPE TRANSVERSALE
ECH.: 1:50



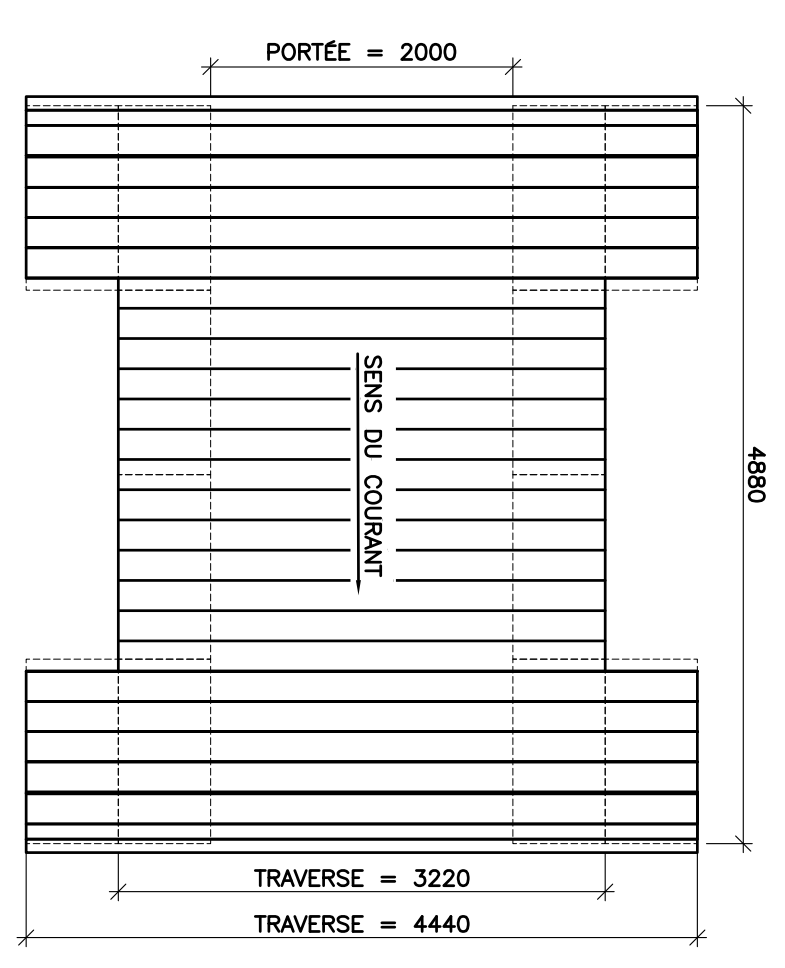
VUE EN PLAN
ECH.: 1:50



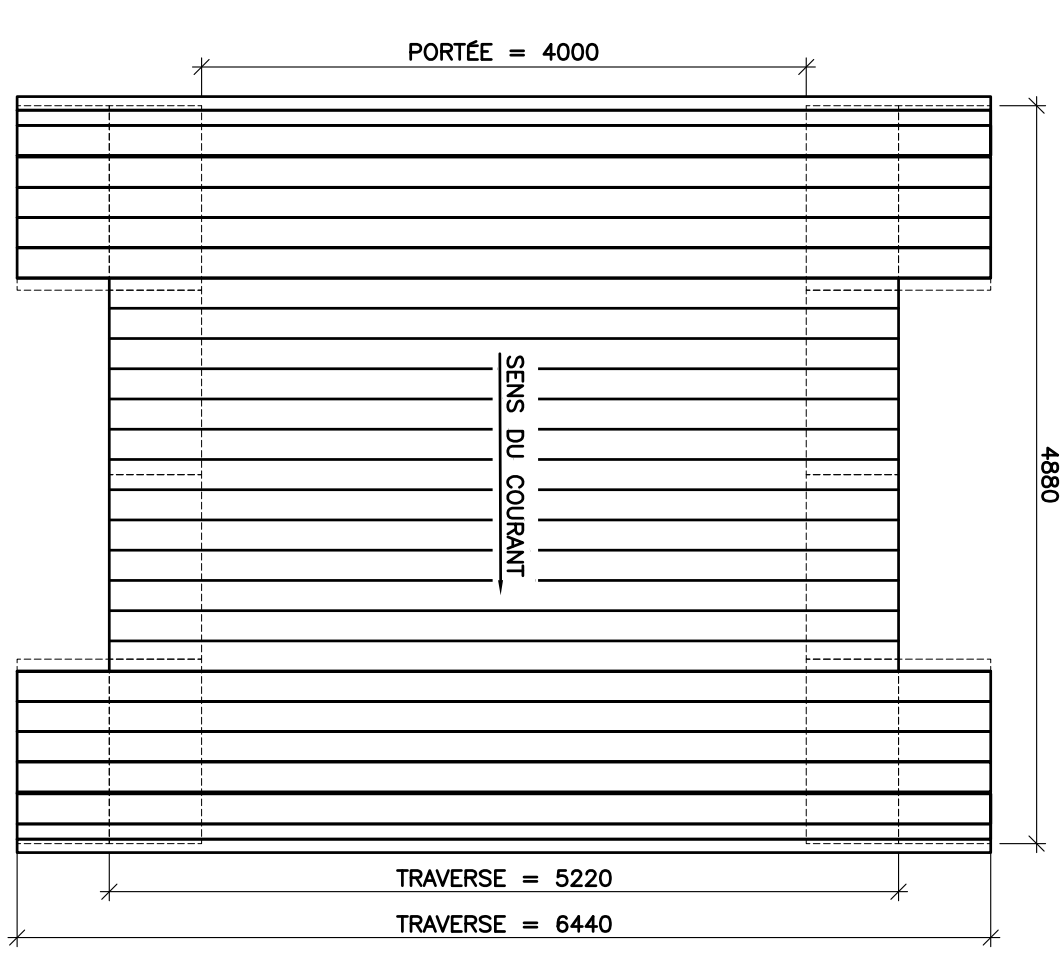
VUE EN PLAN
ECH.: 1:50



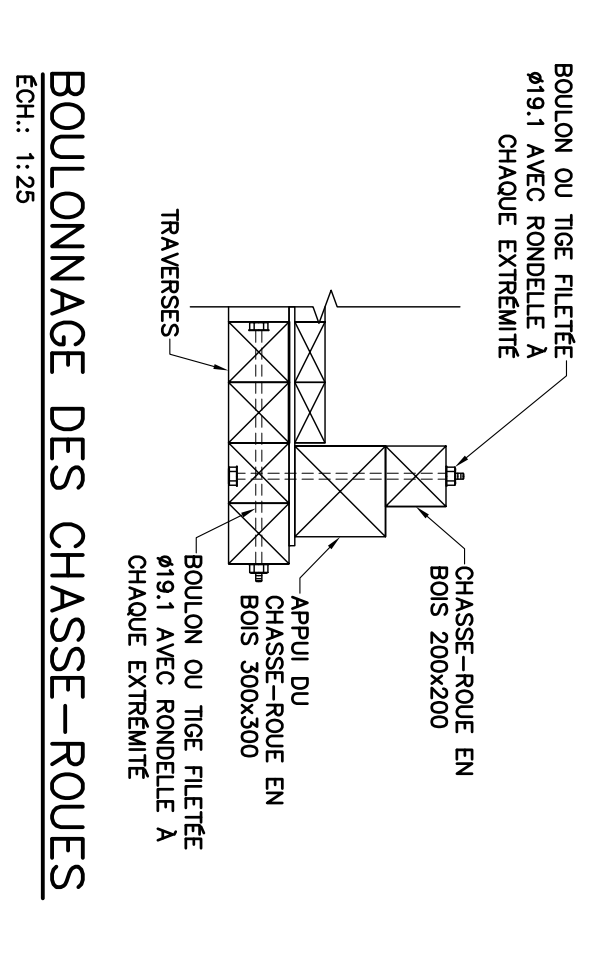
VUE EN PLAN
ECH.: 1:50



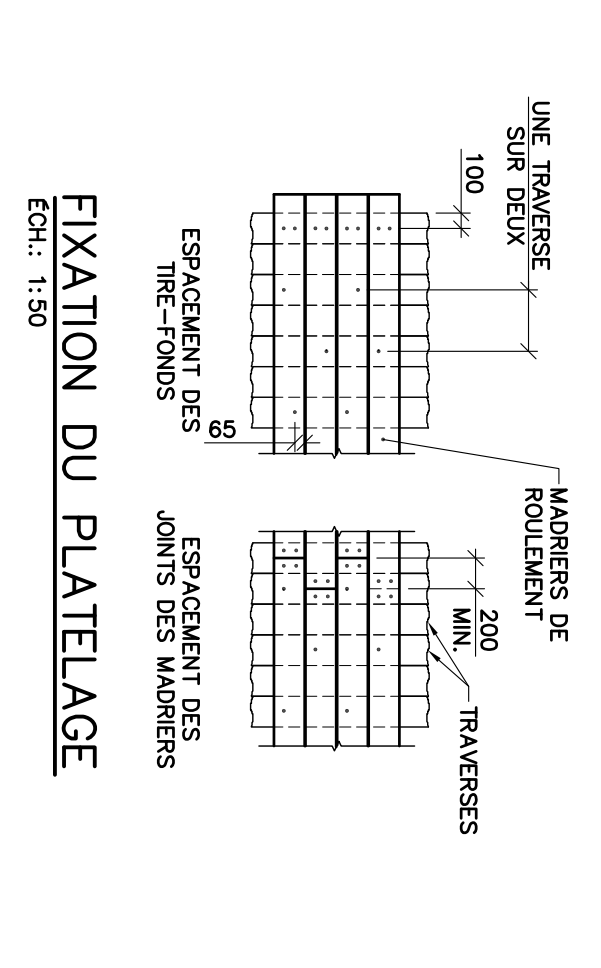
VUE EN PLAN
ECH.: 1:50



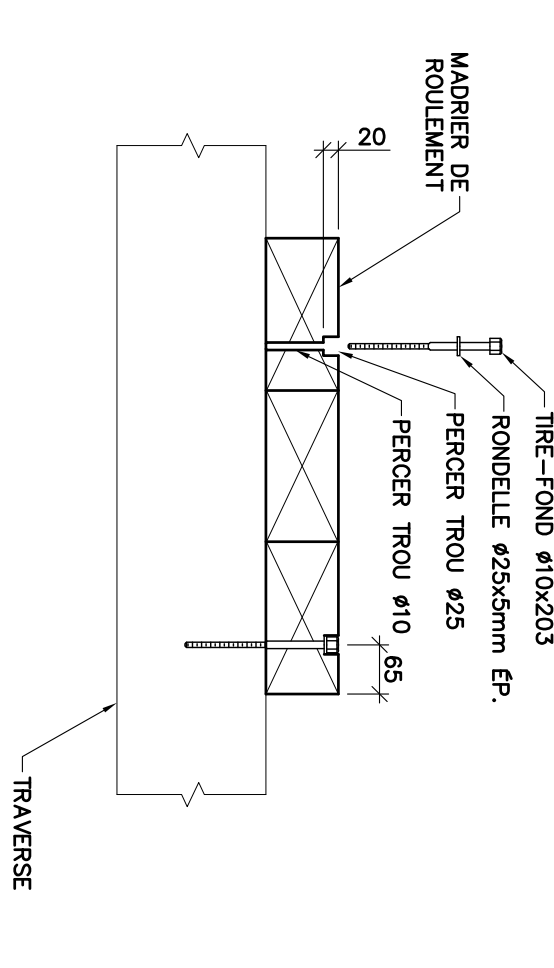
VUE EN PLAN
ECH.: 1:50



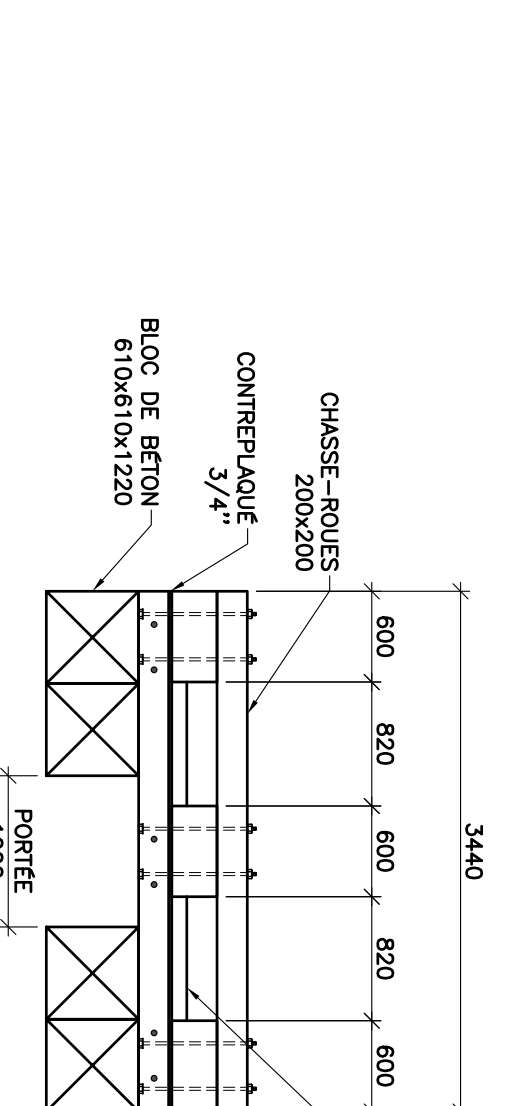
BOLLONNAGE DES CHASSE-ROUES
ECH.: 1:25



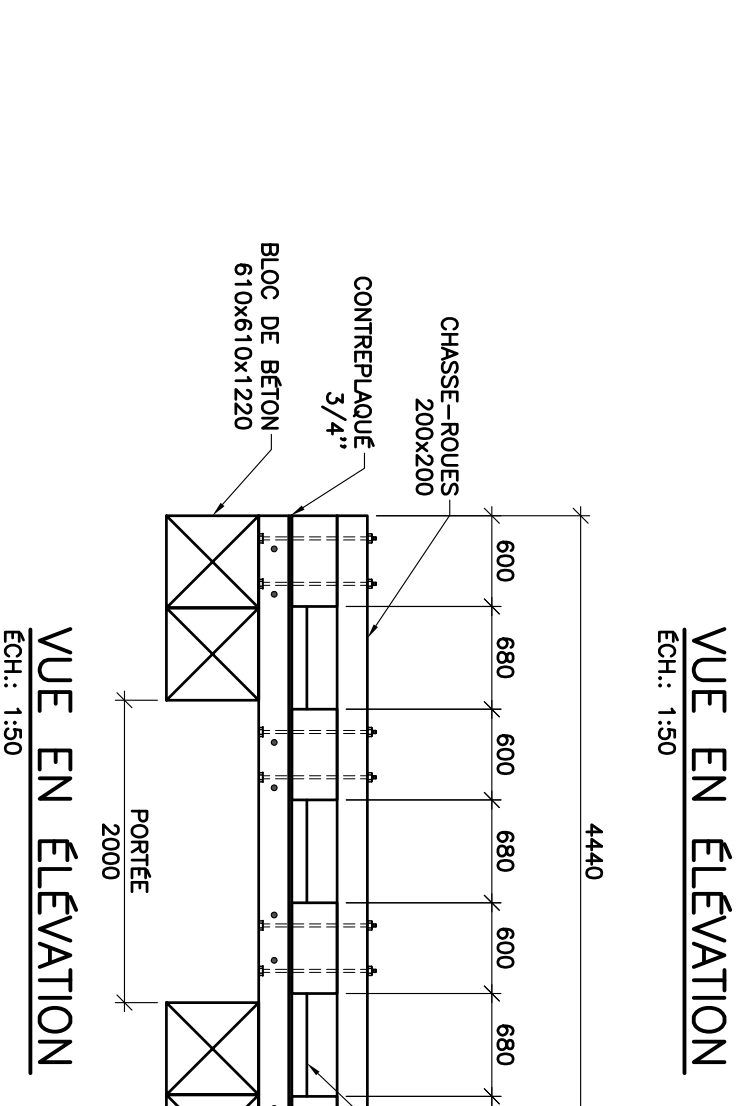
FIXATION DU PLATELAGE
ECH.: 1:50



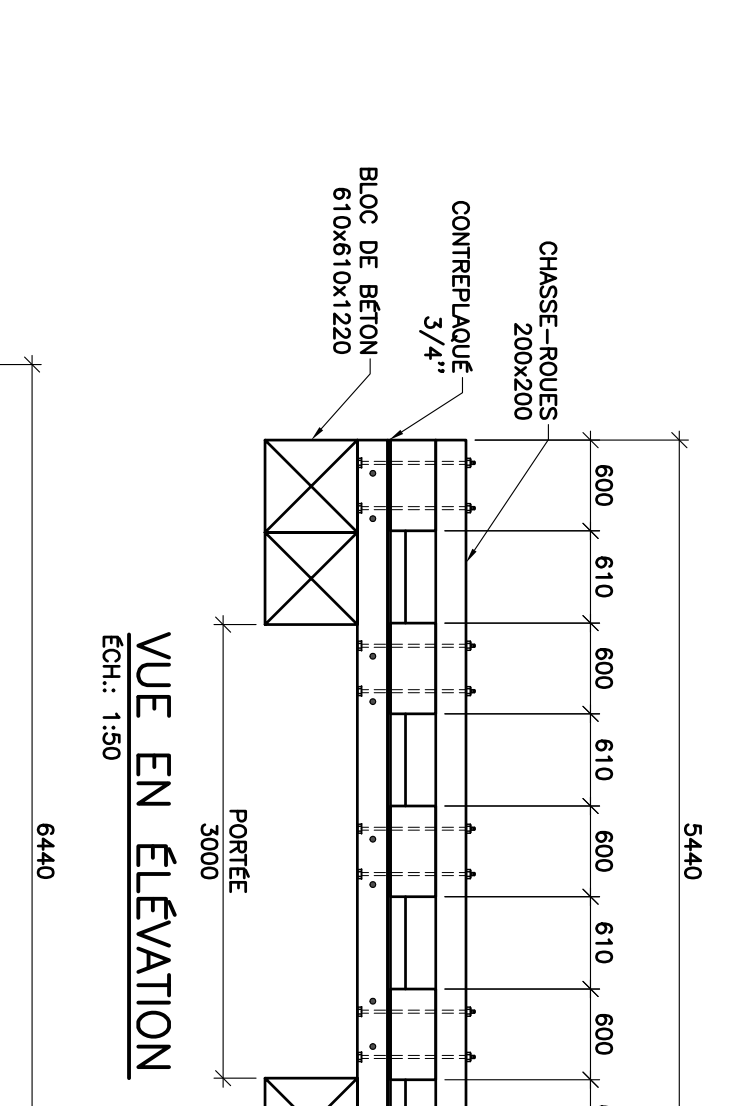
FIXATION DES MADRIERS
ECH.: 1:10



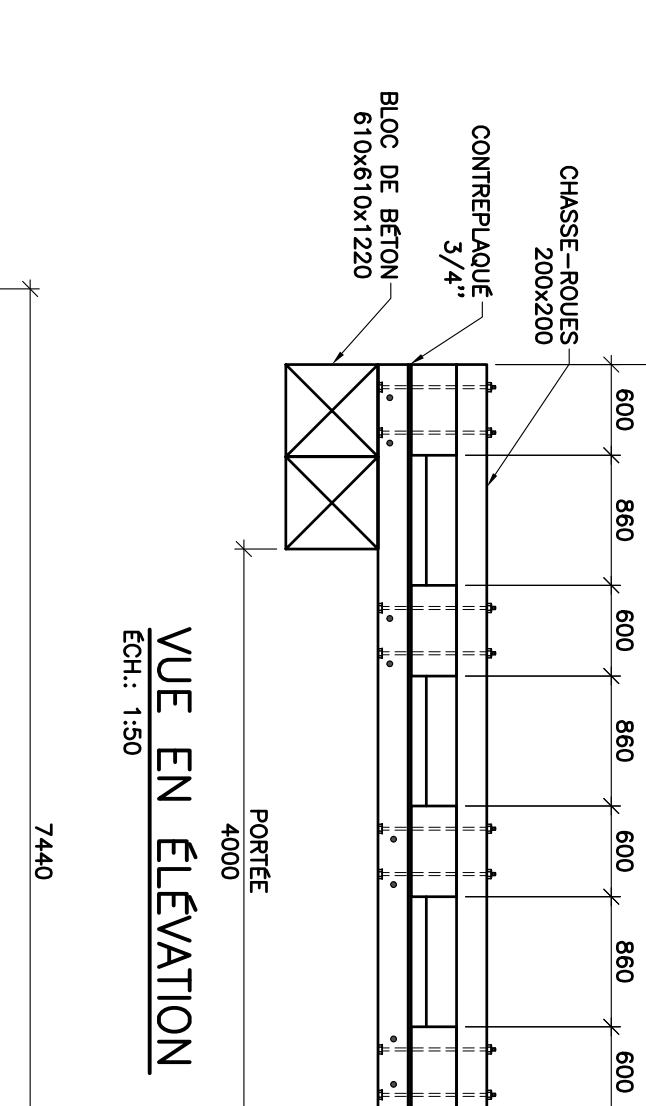
VUE EN ÉLEVATION
ECH.: 1:50



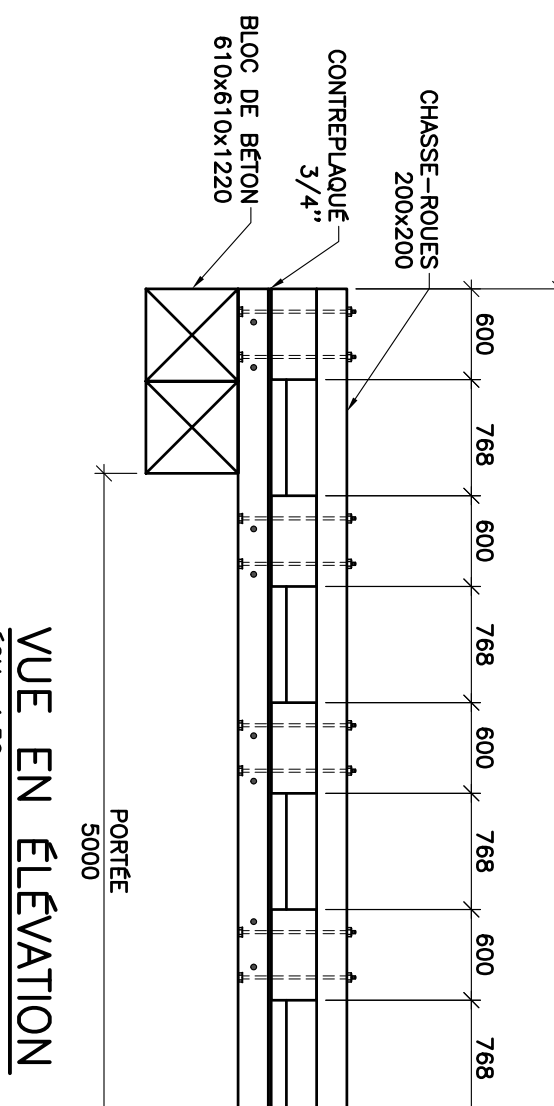
VUE EN ÉLEVATION
ECH.: 1:50



VUE EN ÉLEVATION
ECH.: 1:50



VUE EN ÉLEVATION
ECH.: 1:50



VUE EN ÉLEVATION
ECH.: 1:50

PLAN TYPIQUE DES PONTS À FAIBLE TONNAGE AVEC TRAVERSÉS DE 200x200 ET CULÉES DE BLOCS DE BÉTON

plan dé :

No. 8	
No. 7	
No. 6	
No. 5	
No. 4	
No. 3	
No. 2	POUR CONSTRUCTION 18-09-21 T.C.
No. 1	POUR COMMENTAIRES 18-09-11 M.D.
No.	Révisé: Date: Rev:

ingénieur en structure:
L'AROCQUE COURNOYER
14 rue St-Jacques | 4001, Ave St-Jean | 91-280-916
Tél: 819-949-9288 | Tél: 819-477-0181
L'AROCQUE.COM

ingénieur en métrique:
Association des pourvoyeurs québécois de l'architecture

client :
projet : PLAN TYPIQUE DES PONTS À FAIBLE TONNAGE AVEC CULÉES EN BLOCS DE BÉTON
dessiné par : M.D. Tech. P1699
préparé par : T.C., Ing. 2018-07-13
approuvé par : T.C., Ing. S2/4
T.C., Ing. INDICUÉE

titre : TRAVERSÉS DE 200x200 AVEC CULÉES DE BLOCS DE BÉTON
page : S2/4
STRUCTURE

